

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

21/01/2021	12/02/2021	2021-ARA-KKP-02948	
Domando do régularization suite ou déficie	1. Intitulé du projet		
autorisation préalable.	ement d'une surrace de 9 710 m² sur la parce	lle cadastrée section A n° 1996 sans	
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou de	s) pétitionnaire(s)	
2.1 Personne physique			
Nom PARET	Prénom Pierre-Yvon		
2.2 Personne morale			
Dénomination ou raison sociale	SARL PARET LOUZE		
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	PARET Pierre-Yvon		
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s) 1 Personne physique Nom PARET Prénom Pierre-Yvon 2 Personne morale énomination ou raison sociale physique physique physique personne dibilitée à représenter la personne morale 2 SARL PARET LOUZE PARET Pierre-Yvon PARET Pierre-Yvon SARL PARET LOUZE PARET Pierre-Yvon SARL PARET LOUZE PARET Pierre-Yvon SARL PARET LOUZE PARET Pierre-Yvon SARL PARET Serre-Yvon SARL PARET Pierre-Yvon SARL PARET Pierre-Yvon			
	21/01/2021 12/02/2021 2021-ARA-KKP-02948 1. Intitulé du projet mande de régularisation suite au défrichement d'une surface de 9 710 m² sur la parcelle cadastrée section A n° 1996 sans orisation préalable. 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s) Personne physique Iom PARET Prénom Pierre-Yvon Personne morale nomination ou raison sociale m, prénom et qualité de la personne pilitée à représenter la personne morale		
Joignez	z à votre demande l'annexe obligatoir	e n°1	

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et

	dimensionnement correspondant du projet
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols. Rubrique 47 du tableau annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement.	a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare. Défrichement de 9 600 m²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site est constitué par un boisement compris sur les parcelles OA 1996, OA1997, OA1998 et OA 2000.

L'opération a pour but le défrichement de 9 600m². Ce défrichement a pour objectif l'extension des plantations de vignes sur cette parcelle. Le CERFA n°13632*07 sera transmis à la DDT42 dès réception de l'avis de l'autorité environnementale.

De plus, afin de limiter les effets d'érosion et de ruissellement du talweg humide présent, les abords du cours d'eau de la Bigande seront réaménagés sur une longueur de 300ml (haies arbustives et bandes enherbées) et 6 seuils rocheux de 4 mètres de long chacun seront aménagés dans le lit mineur du cours d'eau (soit sur un linéaire total de 24ml). Ces aménagements permettront d'assurer une limitation de la vitesse d'écoulement et ainsi une limitation de l'érosion.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet
Le défrichement de 9 600 m² a pour objectif une reconversion des sols par la plantation de vignes dans le but de son exploitation.
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
Le défrichement a été réalisé par abattage des sujets à la tronçonneuse (peupliers, aulnes, arbrisseaux, friches, ronces).
De plus il a été procédé à l'arrachage de souches à l'aide d'une mini-pelle.
Les travaux de défrichement ont eu lieu durant la période courant de début décembre jusqu'à fin décembre de l'année 2019 puis dans une seconde phase de début février à fin février 2020.
Les travaux d'aménagements hydrauliques seront réalisés en période sèche.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
La phase d'exploitation concernera la plantation de pieds de vigne ainsi que l'exploitation de ces sujets.

	ralive(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera entale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisc	
au sens de l'article L. 341-1 du code défrichement est soumis à autorisati	s à la procédure préalable de défrichement car l' forestier. De plus, et comme en dispose l'article on préalable. Le CERFA n° 13632*07 dès récep re d'une procédure de régularisation que la prés obligations du code de forestier.	L. 341-3 du code forestier le stion de l'avis de l'autorité
De plus, un dossier de déclaration a le talweg humide.	u titre de la Loi sur l'Eau sera réalisé pour perme	ettre la réalisation des travaux dans
	rojet et superficie globale de l'opération - préciser le eurs caractéristiques	es unités de mesure utilisées Valeur(s)
Superficie défrichée : Superficie totales des parcelles :	cors caracteristiques	9 600 m ² 33 000 m ²
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques Long. 4_°4	4'41"611 Lat.45°21'59"963
Commune de Saint Pierre de Bœuf La Combe Parcelles cadastrées A n°1996, A n°1997, A n°1998, A n°2000		_'"_ Lat ° ' " _ _' " _ Lat ° ' " _
	ignez à votre demande les annexes n° 2 à 6	
4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?	on d'une installation ou d'un ouvrage existant ? cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluati	Oul Non X
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement différentes composantes de votre p indiquez à quelle date il a été autor	rojet et	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	×		ZNIEFF continental de type 2 ensemble des vallons du Pilat Rhodanien (numéro national 820004947)
En zone de montagne ?		×	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		x	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		x	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	X		Parc naturel régional du Pilat (Fr8000027), en bordure de son emprise.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		x	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	Le site est concerné par une zone humide déterminée par les inventaires départementaux le long du ruisseau. Toutefois, le projet n'entraîne pas de modifications (terrassement, remblaiement, drainage,) et d'imperméabilisation de ce secteur. Les zones humides potentielles seront conservées.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	×		Plan de prévention des risques naturels d'inondation du Rhône Projet arrêté le 3 mai 2016 et approuvé le 31 janvier 2017 Le site de projet n'est pas concerné par les aléas d'inondation.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	×		- FR8202008 Vallons et combes du Pilat Rhodanien à environ 600 mètres au Nord - FR8212012 lle de la Platière et FR8201749 Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière à environ 550 mètres à l'Est - FR8201663 - Affluents rive droite du Rhône à environ 975 mètres à l'Est
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	×		Suppression d'une partie boisée d'un total de 9 600 m². Les défrichements ont eu lieu début décembre jusqu'à fin décembre de l'année 2019 puis dans une seconde phase de début février à fin février 2020, soit en dehors des périodes de reproduction les plus sensibles pour la faune (avifaune, mammifères,). De plus, le projet prévoit la plantation de haies le long du ruisseau ce qui permettra de reconstituer une continuité écologique et limiter les enjeux d'érosion.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		х	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		Le défrichement a entraîné une diminution d'espace forestier sur la parcelle pour un total de de 9 600 m² défrichés. Ces espaces sont destinés à un usage agricole et ne feront pas l'objet d'une imperméabilisation.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		×	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		×	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		x	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	×	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	x	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	×	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	x	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
	Engendre-t-il des effluents ?	×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	Le défrichement de 9 600 m² présente une légère modification du paysage mais s'intègre dans l'environnement viticole des lieux. Le site ne fait l'objet d'aucune protection particulière en ce qui concerne le patrimoine paysager.
Cadre de vie / Population		×		Ce projet permet le développement de l'exploitation viticole.
6.2 Les incide approuvés Oui	ences du projet identi ; ? Non X Si oui, décriv			cont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
	nces du projet identifié Non × Si oui, décriv			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet prévoit la mise en place de mesures ERC pour limiter les incidences :

- les défrichements ont été réalisés hors des périodes de reproduction les plus sensibles pour la biodiversité.
- le projet ne prévoit pas d'apport de terre extérieure permettant de limiter les risques d'introduction de plantes envahissantes
- le projet n'entraîne pas de déstructuration du sol ou d'imperméabilisation de celui-ci.
- le projet préserve les zones humides potentielles le long du ruisseau
- le projet prévoit la création d'aménagements hydrauliques (6 seuils en blocs rocheux) dans le ruisseau de la Bigande afin de limiter l'érosion et les vitesses d'écoulement,
- le projet prévoit la création d'une haie le long du ruisseau des deux côté pour assurer une continuité écologique et limiter les enjeux d'érosion. De plus, cette haie sera accompagnée d'une piste enherbée de 3m permettant de protéger le cours d'eau (continuité écologique, filtration et limitation de l'érosion, limitation des risques sanitaires pour le ruisseau,...)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des incidences limitées sur l'environnement de ce projet et de la mise en place de mesures adéquates pour limiter les incidences, le projet ne semble pas à être de nature à nécessiter la réalisation d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

_		1 Attitiexes obligatories	
		Objet	
	1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
	2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	×
	3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	×
	4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×
	5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	×
	6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	×

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Pièce jointe n°7 - Carte des Milieux naturels (hors Natura 2000)

Pièce jointe n°8 - Carte du PPRI du Rhône

Pièce jointe n°9 - Relevé Cadastral indiquant que les parcelles A1996, A1997, A1998, A200 était initialement à l'état de pâture/ terre / vignes

Pièce jointe n°10 - Dossier de demande de défrichement

Pièce jointe n°11 - Dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

ROUSSILLON

15-01-2027 le,

Signature